

La mer qu'on voit danser... est un formidable enjeu économique

- ✘ Le domaine maritime de la France est de 10,7 millions de km², le deuxième juste après les États-Unis (11,4 millions de km²).

Longtemps basé sur le principe de la liberté de navigation (théorie de Grotius juriste des Provinces Unies), au début du XVII^e siècle, le droit de la mer a évolué avec la pêche, les gisements d'hydrocarbures offshore, et toutes les formes d'exploitations des ressources marines.

C'est ainsi qu'en 1982 est née la convention de Montego Bay (convention des Nations unies sur le droit de la mer), et le fondement juridique des ZEE, entrées en vigueur en 1994.

Les ZEE sont des espaces maritimes sur lesquels des États côtiers exercent des droits souverains d'exploration, d'exploitation, de conservation et de gestion des ressources naturelles, biologiques, des fonds marins et de leur sous-sol...

La zone économique exclusive s'étend jusqu'à 200 nautiques [370,4 km] des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, article 57 de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM).

Très contestée, la CNUDM n'est à ce jour pas ratifiée par tous les pays, par ex. les États-Unis qui n'ont pas ratifié la convention pour leur politique intérieure. Mais, ils sont défenseurs de la convention de Montego Bay, contre l'expansionnisme chinois. La convention ne reconnaît en effet pas de ZEE autour des îles artificielles.

Les enjeux de la ZEE représentent une dimension stratégique de premier plan. Ces zones regorgent de potentiel d'énergie maritime renouvelable (éolien), de

ressources énergétiques, biologiques, animales et végétales avec un potentiel de croissance énorme dans le cosmétique, l'industriel, et de découvertes scientifiques. Le transport maritime est le moyen le plus fiable et le moins coûteux , car les autres sont soumis aux accords diplomatiques et à des coûts (oléoducs ou gazoducs). Même les informations transitent via des câbles sous-marins qu'il faut protéger. La rupture d'un de ces flux serait problématique pour l'économie mondiale (ordres boursiers par ex.). Leur maîtrise et leur protection sont donc un enjeu de pouvoir.